

Amélioration des conditions de travail

Les Aides mobilisables



Des aides régionales et nationales sont mobilisables pour financer vos **achats de matériels** ou de **prestations de services** et concrétiser vos projets d'amélioration des conditions de travail.

N'hésitez pas à nous solliciter pour plus d'informations.

L'Aide Financière Simplifiée

Plusieurs aides ciblées par thématique de prévention des risques professionnels pour l'achat d'un matériel ou d'une prestation de services.

Nos conseils :

TMS Pros Diagnostic : financement d'un diagnostic de prévention des TMS

TMS Pros Action : financement de l'achat de matériel réduisant les contraintes physiques

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises de moins de 50 salariés

Financement :

40% à 70% de l'investissement selon la thématique et plafonné à 25 000 €

Pour en savoir plus :

CARSAT Aquitaine

<http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/les-aides-financieres/628-les-aides-financieres-simplifiees.html>

Le Contrat de Prévention

Aide contractualisée dans le cadre d'un projet global d'entreprise de prévention des risques professionnels.

Nos conseils :

Nécessite l'application d'une Convention Nationale d'Objectifs en cours de validité au sein de votre branche professionnelle.

Sollicitez votre branche professionnelle pour la signature d'une CNO avec la CNAMTS.

Sollicitez la CARSAT avant tout investissement.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises de moins de 200 salariés

Financement :

Selon le contrat établi avec la CARSAT

Pour en savoir plus :

CARSAT Aquitaine

<http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/les-aides-financieres/661-les-contrats-de-prevention.html>

Amélioration des conditions de travail

Les Aides mobilisables

Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT)

Sous forme d'appels à projets pluriannuels, les FACT financent des projets d'expérimentation sur le champ de l'amélioration des conditions de travail.

Nos conseils :

Suivre sur notre site internet les appels à projets en cours.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises ou associations de moins de 300 salariés

Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles

Financement :

Prise en charge des prestations de conseils jusqu'à 12 000 € par entreprise.

Pour en savoir plus :

ANACT

<https://www.anact.fr/services-outils/services/financer-un-projet-damelioration-des-conditions-de-travail-fonds-fact>

Compensation du handicap - Maintien dans l'emploi

Financement de prestations ou d'investissements en équipements pour permettre l'adaptation du poste de travail en fonction du handicap.

Nos conseils :

Se rapprocher d'un conseiller Cap Emploi ou SAMETH pour solliciter un diagnostic du poste de travail.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises du secteur privé

Financement :

Selon le besoin et l'investissement.

Pour en savoir plus :

AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/Entreprise/Maintien-dans-l-emploi/Toutes-les-aides-Agefiph-pour-maintenir-l-emploi-d-un-salarie-handicape>

<https://www.agefiph.fr/Entreprise/Compensation-du-handicap/Toutes-les-aides-et-services-pour-compenser-le-handicap>

Contact

Olivia Durand

+33 6 71 72 61 09

olivia.durand@oxalis-ergonomie.com

Julien Laborie-Fulchic

+33 6 33 22 96 52

julien.laborie-fulchic@oxalis-ergonomie.com

